
Signalement électronique : notre contribution

Description

Marianne Comme nous vous l'annoncions dans l'article publié le 5 avril, nous avons écouté et synthétisé vos remontées au sujet des futurs textes d'application sur le signalement électronique et lumineux.

Vous pouvez trouver notre contribution [ici](#).

Notre réponse à la consultation sur l'arrêté signalement [ici](#). *

Notre réponse au décret signalement [ici](#). *

Dans notre contribution nous rappelons que vous avez été plus de 9000 signataires de la pétition à vous réagir dès l'été 2016 à l'élaboration de la loi 2016-1428 dite « loi drones ». Son titre : « Sauvons l'aéromodélisme », car c'est de ça qu'il s'agit, est plus que jamais d'actualité.

Nous refusons la mise dans l'illégalité de dizaines de milliers d'aéromodélistes, qui pratiquent leur loisir de manière sûre depuis plus de 60 ans. Nous savons tous que la vitalité de cette activité, de ce loisir passionnant, tient au fait qu'il puisse être pratiqué partout en France où l'espace aérien le permet.

Vouloir contraindre par la coercition ou la sanction, les 50000 aéromodélistes français à pratiquer uniquement sur les 942 sites de vols publiés à l'AIP est illusoire et dangereux. Nous l'avons dit aux plus hautes autorités de l'Etat et de l'Aviation Civile. Celles-ci doivent désormais entendre la voix de la raison : l'aéromodélisme doit pouvoir se pratiquer partout sans contraintes nouvelles et surtout inutiles.

Nous vous rappelons, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à contribuer à l'adresse suivante d'ici le 5 mai 2018 :

consultation-textes-drones.dge@finances.gouv.fr

Il vous suffit d'envoyer un mail pour exprimer votre position. Profitons de ce moyen qu'est la consultation publique pour faire entendre notre voix, celle d'un aéromodélisme libre et responsable.

* Mise en ligne le 14/05/2018